



Service à la clientèle

Politique de changement d'une réservation à une session d'examen

Une réservation à une session d'examen n'est pas transférable. Les frais applicables à cette session sont non remboursables et non transférables.

Il n'y a pas de frais pour la personne qui souhaite changer la date prévue d'une session d'examen lorsque la demande parvient à la SOFAD plus de 10 jours ouvrables avant cette date.

Des frais de 20 \$, plus taxes applicables, sont exigés de la personne qui souhaite changer la date prévue d'une session d'examen et qui nous en avise dans les 10 jours ouvrables précédant cette date.

Une fois passée la date de l'examen, la personne qui ne s'est pas présentée à l'examen et qui souhaite réserver une autre date, doit se ré-inscrire à une prochaine session et payer à nouveau les frais applicables.